



## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **ARTICLE 1 – OBJET**

L'adhésion à l'association Deauville Trouville Triathlon (DTT) est un acte volontaire de votre part, pour vous-même ou pour l'enfant dont vous avez la charge.

Cette adhésion est faite en toute connaissance de cause et doit être en plein accord avec les directives de ce règlement intérieur, défini par les membres élus du comité directeur de notre association.

Ce règlement devra nous être retourné signer lors de votre demande d'adhésion pour acceptation.

### **ARTICLE 2 – ENTRAINEMENTS ET COMPETITIONS**

Les entraînements ont lieu dans les installations sportives mises à notre disposition par les municipalités.

Les lieux et horaires sont décidés par notre association DTT et porté à la connaissance des licenciés majeurs et des parents des licenciés mineurs chaque année. Il peut y avoir, pour des raisons de fermeture ponctuelle d'infrastructure, des modifications de lieu ou d'horaire. Ces modifications seront portées à votre connaissance par envoi de mail.

Les dirigeants, entraîneurs et licenciés doivent respecter les lieux et le matériel mis à leur disposition. Toutes dégradations seront imputables à notre association par les municipalités concernées, sachant que l'association DDT se retournera vers les fautifs en cas de dégradations volontaires.

Lors des compétitions, les licenciés s'engagent à porter les tenues de l'association DDT, ainsi que lors des remises de récompenses sur les différents podiums.

### **ARTICLE 3 – RESPONSABILITES**

La responsabilité civile de l'association DTT, de ses dirigeants et entraîneurs est couverte par l'assurance liée à la licence et elle est engagée dès l'instant où les adhérents sont sur nos installations, dans les horaires prévus de nos entraînements.

Pour les enfants mineurs, aussi bien pour les entraînements que pour les compétitions, nous demandons aux parents de s'assurer de la présence d'un dirigeant de l'association DTT avant de repartir. Ne laissez pas votre enfant seul au stade ou à la piscine.

### **ARTICLE 4 – COTISATIONS**

Elles sont définies par le comité directeur de l'association.

Elles couvrent en partie le coût de la licence et de l'assurance responsabilité civile de l'adhérent.

La cotisation est obligatoire et payable à l'inscription selon les modalités de l'association DTT et de la ligue de Triathlon.

**La licence ne sera validée auprès de la ligue qu'après avoir remis un chèque de caution pour la journée de bénévolat obligatoire lors du Triathlon des Vikings organisé par notre association DTT à Pont L'Evêque chaque année. Le montant de cette caution est de 50,00 € par adhérent adulte et 30,00 € par adhérent enfant.** Après s'être assurée de la participation de chaque adhérent à la journée de bénévolat, le chèque de caution sera détruit. Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé par l'association (hormis une non-participation au bénévolat en cas de force majeure).

### **ARTICLE 5 – COMPORTEMENT SPORTIF**

Chaque adhérent de l'association DTT s'engage à respecter les décisions des dirigeants du club ainsi que celles des entraîneurs, respecter les décisions des arbitres lors des compétitions, respecter les règles de notre sport ainsi que les infrastructures mises à disposition aux entraînements et aux compétitions.

**Nom, Date et Signature de l'adhérent**

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »